



Interreg
Euro-MED



Cofinancé
par l'Union européenne

Faire de la
transition verte
en Méditerranée
une **réalité**





Appel à propositions ouvert Euro-MED05

CAHIER DES CHARGES

Le 5ème appel à propositions est destiné aux projets thématiques stratégiques territoriaux axés sur les priorités du Programme *une Méditerranée plus intelligente et plus verte* et leurs objectifs spécifiques :

Appel ouvert en 2 étapes : une pré-candidature et une candidature complète

1.1 DEVELOPPER ET RENFORCER LES CAPACITES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION AINSI QUE L'ADOPTION DE TECHNOLOGIES AVANCEES

2.4 PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PREVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHES, LA RESILIENCE, EN TENANT COMPTE DES APPROCHES ECO-SYSTEMIQUES

2.6 PROMOUVOIR LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECONOMIE EN RESSOURCES

2.7 RENFORCER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DE LA NATURE, DE LA BIODIVERSITE ET DES INFRASTRUCTURES VERTES, Y COMPRIS DANS LES ZONES URBAINES, ET REDUIRE TOUTES LES FORMES DE POLLUTION

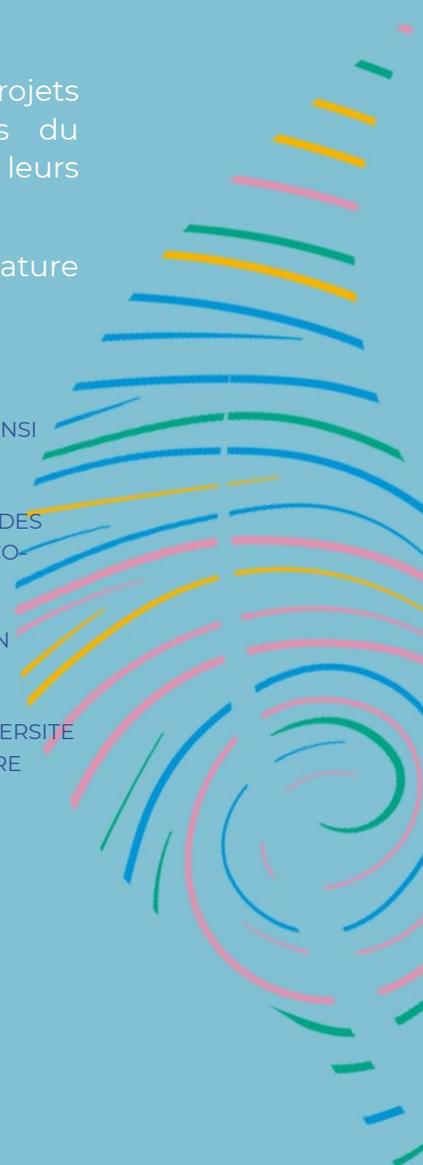


Table des matières

Introduction.....	4
Quel est le type de projet visé par cet appel ?	7
Quels sont les objectifs du Programme visés par ce cahier des charges ?.....	8
Quels sont les réalisations et les résultats attendus ?	14
Quels sont les territoires et les groupes cibles visés ?.....	16
Coordination avec les projets Gouvernance	19
Sur quoi les projets doivent-ils s'appuyer ?	20
Fiche technique.....	24
Allocation financière et durée du projet.....	24
Structure de partenariat prévue pour cet appel.....	24
Dates clés du projet.....	25
Calendrier de l'Appel (NB : Candidature en 2 étapes).....	25
Dépôt des propositions, évaluation et procédure de sélection	26
Dépôt des propositions.....	27
Points d'attention concernant la validité d'un document.....	28
Evaluation des propositions de projets.....	28
ANNEXE I: Liste des critères administratifs et d'éligibilité	30
ANNEXE II: Liste des critères précontractuels	30
ANNEXE III : Liste des critères d'évaluation qualitative	31
ANNEXE IV : Municipalités rurales de Bosnie-Herzégovine	38

Introduction

L'ambition du Programme Interreg Euro-MED (ci-après "le Programme"), dont l'espace de coopération couvre 69 régions de 14 pays¹, est de soutenir la transition vers une société climatiquement neutre et résiliente, conformément au Pacte Vert européen, aux objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Agenda territorial 2030.

Afin d'atteindre cet objectif et de garantir des solutions concrètes et gérables, le Programme a identifié 4 **missions**² :

- Renforcer l'économie durable innovante
- Protéger, restaurer et valoriser l'environnement naturel et le patrimoine
- Promouvoir les bassins de vie verts
- Améliorer le tourisme durable

Chaque mission fonctionne comme un **portefeuille d'actions** travaillant sur des questions thématiques complémentaires afin de renforcer le plein potentiel de leurs résultats.

Contribuer et faire partie d'une mission est, pour les projets, obligatoire.

Les actions relevant de ces missions sont abordées dans le cadre des Priorités, des Objectifs Spécifiques correspondants et des types de projets soutenus par le Programme.

Les priorités d'**Une Méditerranée plus intelligente et plus verte**, mises en œuvre via des **projets thématiques**, englobent les questions abordées par les missions du Programme.

La priorité "**Meilleure Gouvernance Méditerranéenne**", mise en œuvre par le biais de **Projets de Gouvernance**, constitue l'épine dorsale du renforcement et de l'amplification des résultats des projets thématiques en coopération et en coordination avec d'autres programmes, initiatives et stratégies dans la région.



Les projets thématiques stratégiques territoriaux sont la seule catégorie de projets ciblée par cet appel³. Ils réalisent des études, testent des solutions et transfèrent des résultats portant sur des thèmes stratégiques d'un type de territoire spécifique. Par conséquent, cette catégorie de projets englobe les trois phases de projet admises par le Programme : étude – test - transfert.

¹ Pour des informations sur l'espace de coopération du programme, veuillez consulter : [Où nous coopérons - Programme Interreg Euro-MED \(interreg-euro-med.eu\)](https://interreg-euro-med.eu)

² Pour des informations sur l'approche du Programme et ses missions, veuillez consulter : [Ce que nous finançons - Programme Interreg Euro-MED \(interreg-euro-med.eu\)](https://interreg-euro-med.eu)

³ Pour des informations sur les différents types et catégories de projets, veuillez consulter : [Ce que nous finançons - Programme Interreg Euro-MED \(interreg-euro-med.eu\)](https://interreg-euro-med.eu)

Chaque projet thématique stratégique territorial doit **contribuer à l'une des priorités et à l'un des objectifs spécifiques** (OS) sélectionnés par le Programme :

1. Une Méditerranée plus intelligente :
 - 1.1 "Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption des technologies avancées",
2. Une Méditerranée plus verte :
 - 2.6 "Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources",
 - 2.4 "Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches écosystémiques",
 - 2.7 "Renforcer la protection et la conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution",

En résumé, chaque projet thématique stratégique territorial **doit contribuer à l'une des quatre missions et à l'un des objectifs spécifiques** (alignés sur l'une des priorités) du Programme :



Illustration de la structure du Programme et des types de projets : priorités, objectifs spécifiques et missions

Les projets thématiques stratégiques territoriaux seront soutenus par un projet Gouvernance de communauté thématique et un projet Gouvernance de dialogue institutionnel **pour chaque mission. Les projets Gouvernance sont déjà en cours.**

Pour votre information, les projets de communauté thématique (non ciblé par cet appel) facilitent les échanges et le développement de synergies entre les projets. Ils développent des connaissances techniques intégrant les résultats des projets et soutiennent le transfert efficace de leurs résultats vers d'autres territoires ou parties prenantes.

Les projets de dialogue institutionnel (non ciblé par cet appel) soutiennent la coopération efficace de tous les acteurs concernés par les missions du Programme afin d'améliorer la gouvernance au niveau transnational dans et au-delà de la zone de coopération du Programme Interreg Euro-MED. Ils optimisent les conditions pour le transfert et l'intégration des résultats des projets dans les pratiques et les politiques publiques.

Une coopération étroite entre le projet thématique stratégique territorial et les projets de gouvernance est essentielle pour atteindre les objectifs du projet. De plus amples informations sont fournies dans la section "Coopération avec les projets de gouvernance", ci-dessous.

L'amélioration de la gouvernance est étroitement liée au processus de capitalisation des résultats des projets. Cela nécessite de s'adresser à tous les acteurs des territoires concernés, y compris ceux qui ne sont pas directement impliqués dans le Programme.

Par conséquent, la conception des différents types de projets est basée sur la stratégie globale du Programme, appelée « Stratégie d'optimisation des résultats » (SOR), élaborée pour amplifier les résultats des Projets Thématiques et avoir un impact plus durable sur les territoires grâce à une meilleure coordination et, si possible, à l'intégration des pratiques et politiques (inter)sectorielles.

Il est essentiel de prendre en compte la SOR du Programme avant et pendant la conception de la proposition afin de bien comprendre les défis liés à la mise en œuvre des Projets thématiques stratégiques territoriaux, qui sont les types de projets ciblés par cet appel à propositions.

Quel est le type de projet visé par cet appel ?

Cet appel vise exclusivement les projets thématiques stratégiques territoriaux.

Les projets thématiques stratégiques territoriaux doivent répondre aux besoins et aux défis communs d'un type spécifique de territoire en abordant des sujets stratégiques identifiés. Ainsi, ils produisent principalement un impact territorial, basé sur l'implication de toutes les parties prenantes concernées pour déclencher des solutions ou des stratégies sur mesure en ligne avec le territoire et le sujet choisis. Celles-ci doivent être adaptées au type de territoire ciblé et être capables d'influencer les politiques nationales, régionales ou locales en étudiant (développant), testant et transférant les solutions ou stratégies élaborées conjointement.

À cette fin, les projets thématiques territoriaux stratégiques doivent combiner : la réalisation d'études, le test de solutions et le transfert des résultats. Par conséquent, trois modules de travail (work packages) correspondants et interconnectés doivent être prévus dans le formulaire de candidature.

Types indicatifs d'activités pour le Work Package Etude :

- Analyser et établir l'état de l'art dans le domaine de l'intervention (y compris la capitalisation de réalisations/résultats de projets précédents mis en œuvre dans la région du Programme), produire des données complémentaires et des références dans les territoires concernés
- Concevoir des approches communes pour développer de nouvelles solutions, stratégies et plans d'actions communs.

Types d'activités indicatifs pour le Work Package Test :

- Développer et tester des solutions, des stratégies ou des plans d'actions communs par le biais d'activités pilotes
- Évaluer et suivre les résultats des activités pilotes
- Élaborer des plans pour la transférabilité des résultats

Types indicatifs d'activités pour le Work Package Transfert :

- Développer une cartographie des parties prenantes pour définir les rôles et les objectifs cibles
- Soutenir l'adoption de solutions, de stratégies ou de plans d'actions testés dans les territoires concernés
- Soutenir le transfert de solutions, stratégies ou plans d'action testés dans d'autres territoires présentant des caractéristiques similaires dans la zone du Programme.

Par conséquent, les projets thématiques territoriaux stratégiques doivent :

- Générer un impact direct sur les politiques en développant de nouvelles solutions ou stratégies adaptées au territoire

- o Intégrer des partenaires ayant des compétences directes dans le domaine abordé pour :
 1. Construire et mettre en œuvre des solutions ou stratégies au niveau local
 2. Transférer ces solutions ou stratégies à d'autres organismes, parties prenantes, réseaux opérant dans des territoires ayant les mêmes caractéristiques dans la zone du Programme et/ou au-delà (dans tout le bassin méditerranéen par exemple).

Orientation territoriale et thèmes ciblés par le 5ème appel

Les axes territoriaux et thématiques suivants ont été identifiés pour le 5ème appel :

Types de territoires⁴ :

- Îles
- Zones rurales
- Zones /ou montagneuses

Ces territoires, bien que très pertinents et importants pour l'ensemble de la zone du Programme, ont été moins couverts par le 2nd appel à propositions (projets thématiques) et nécessitent des solutions spécifiques aux défis particuliers auxquels ils font face.

Thèmes :

- Prévention et réduction des déchets
- Pénurie d'eau

Ces thèmes sont prioritaires pour la zone du Programme et nécessitent des solutions adaptées aux zones ciblées. Ils sont abordés de manière complémentaire dans le cadre de toutes les missions du Programme.

Les deux thèmes sont ciblés pour les trois types de territoires.

Quels sont les objectifs du Programme visés par ce cahier des charges ?

Les présents Cahier des Charges (ci-après "CdC") concernent les projets relevant de l'Objectif Prioritaire 1 de la politique européenne de cohésion "Une Europe plus compétitive et plus intelligente par la promotion d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale par les TIC" et de l'Objectif Prioritaire 2 "Une Europe plus verte, à faible émission de carbone, en transition vers une

⁴ Pour la sélection des territoires cibles, voir la section " [Quelles sont les zones ciblées ?](#)

économie à zéro carbone net et une Europe résiliente", résumés pour le Programme sous les priorités "Une Méditerranée plus intelligente" et "Une Méditerranée plus verte".

Chaque projet sélectionné dans le cadre de cet appel doit :

- Contribuer à traiter l'un des thèmes identifiés dans le cadre de cet appel : **la pénurie d'eau ou la réduction et la prévention des déchets**. *La pertinence du projet par rapport au thème choisi sera évaluée lors de la phase de pré-candidature (1^{ère} étape).*
- S'adresser à un type de territoire visé par cet appel : **Îles ou Zones rurales ou zones montagneuses (il est également possible de combiner zones rurales et montagneuses)**. *La pertinence particulière du projet pour le type de territoire choisi sera évaluée lors de la phase de pré-candidature (1^{ère} étape).*
- Contribuer à l'une des **missions du Programme** et à l'un des **Objectifs Spécifiques (O.S) qui s'y rapporte**.

Dans le cadre du 5^{ème} appel à propositions, les 4 missions du Programme sont éligibles. Une mission peut concerner un ou plusieurs objectifs spécifiques.

En résumé, chaque projet doit sélectionner une mission et un Objectif Spécifique auxquels il contribuera et doit cibler un type de territoire et un thème, en liant de manière cohérente les trois types de Work Packages (étude, test, transfert).

LA MISSION "RENFORCER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET INNOVANTE"

Cette mission vise à répondre au besoin de solutions innovantes pour soutenir la mise en œuvre de pratiques durables favorisant une économie et une société résilientes, sur la base d'une approche systémique.

Les projets relevant de cette mission devraient permettre, grâce à la coopération transnationale, de développer des solutions et des stratégies fondées sur tous les types d'innovation dans le secteur de l'économie verte et bleue. L'innovation se définit comme l'utilisation d'idées, de produits ou de méthodes nouveaux là où ils ne sont pas utilisés auparavant et peut prendre différentes formes (innovation organisationnelle, de processus ou de produit, innovation sociale ou éco-innovation).

La mission aborde la question de la pénurie d'eau sous l'angle de l'innovation afin d'améliorer la gestion efficace des ressources, de la sobriété⁵ et de l'efficacité des usages.

⁵ La sobriété fait référence à la réduction de la demande et des besoins en eau. Il s'agit d'une consommation raisonnable /rationnelle d'eau afin de répondre à un besoin spécifique.

Elle n'implique pas nécessairement une technologie, mais plutôt une approche visant à réduire la demande en eau.

Par ailleurs, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - ONU) définit dans son 6^{ème} rapport d'évaluation (GT III, Résumé pour les décideurs politiques) les politiques de suffisance comme un "ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter une demande d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être humain pour tous dans les limites de la planète". Le concept de sobriété mis en avant dans les CdC correspond à cette définition.

En ce qui concerne la prévention et la réduction des déchets, l'objectif est de soutenir l'innovation visant à réduire la production de déchets et à améliorer la gestion et la valorisation des déchets.

Les objectifs spécifiques visés dans le cadre de la mission "Économie durable et innovante" sont les suivants :

O.S 1.1 Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'adoption de technologies avancées,

Exemple indicatif de projet thématique stratégique territorial : Technologies intégrées pour lutter contre la pénurie d'eau sur les îles.

OS 2.6 Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources

Exemple indicatif de projet thématique stratégique territorial : Prévention des déchets par l'économie circulaire dans la production agricole rurale.

LA MISSION "PROTÉGER, RESTAURER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET NOTRE PATRIMOINE".

La mission **Patrimoine naturel** vise à contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux prévus par l'UE et inclus dans le Pacte Vert de l'UE, mais également développés dans la communication de l'UE sur l'économie bleue durable et dans la stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030, la Convention de Barcelone et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Pour ce faire, il cherche à promouvoir un modèle de société plus sain sur le plan environnemental et plus viable sur le plan économique grâce à l'adaptation aux effets du changement climatique et à leur atténuation, ainsi qu'à la protection, à la restauration et à la valorisation de la nature.

La mission contribue donc fortement à l'objectif principal du Programme, à savoir soutenir une société plus neutre sur le plan climatique et plus résiliente dans plusieurs domaines :

- "Ramener la nature dans notre vie" en luttant contre la perte de biodiversité et en stimulant les actions d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.
- L'harmonisation des outils et des pratiques abordés pour surveiller et gérer les catastrophes naturelles et les risques induits par les activités humaines.
- L'adoption d'une approche commune pour la prévention des effets du changement climatique.

En outre, l'amélioration des cadres de gouvernance efficaces capables d'assurer la durabilité de la gestion des ressources naturelles, mais aussi des mécanismes de financement durables, sera essentielle à la réalisation des principaux objectifs de la mission.

La pénurie d'eau peut être abordée par le biais de son impact sur les ressources naturelles ou les écosystèmes des territoires identifiés et par la conception et l'adaptation d'approches de résilience, tandis que les déchets peuvent être abordés par la prévention et la réduction de toutes les pressions exercées sur le patrimoine naturel.

Les objectifs spécifiques visés par la mission "Patrimoine naturel" sont les suivants :

OS 2.4 "Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches écosystémiques"

Exemple indicatif de projet thématique stratégique territorial : Hiérarchisation des usages de l'eau dans un contexte de pénurie d'eau et de conflits d'usage potentiels: domestique, agricole, industriel, hydroélectricité, tourisme hivernal.

OS 2.7 "Renforcer la protection et la conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution".

Exemples indicatifs de projets thématiques territoriaux stratégiques : Prévention des décharges illégales dans les zones rurales méditerranéennes ; Protection des eaux souterraines dans les aquifères des îles méditerranéennes

LA MISSION "PROMOUVOIR DES BASSINS DE VIE VERTS"

La mission vise à minimiser l'impact des zones d'habitation de la zone Euro-MED sur le système climatique mondial, contribuant ainsi à leur objectif de neutralité carbone.

Dans ce contexte, le Programme entend contribuer à l'élaboration de politiques et de stratégies plus écologiques et à l'adaptation du cadre réglementaire. La mission recherche une approche holistique et transdisciplinaire promouvant l'engagement des parties prenantes, des citoyens et des communautés, afin d'agir comme un pouvoir de transformation créant des alliances locales socio-écologiques.

La mission aborde le problème de la pénurie d'eau sous l'angle de la qualité et de la quantité : promouvoir la sobriété, la disponibilité et la protection.

La mission aborde la question de la réduction et de la prévention des déchets sous l'angle de la quantité et de la dangerosité : promotion des politiques locales et d'éco-conception, de réparation, de réutilisation et de réduction des déchets.

L'objectif spécifique visé dans le cadre de la mission « Bassins de vie verts » est le suivant :

OS 2.4 « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes »

Exemple indicatif de projet thématique stratégique territorial : lutte contre les fuites dans les réseaux de distribution d'eau.

LA MISSION « AMELIORER LE TOURISME DURABLE »

L'objectif principal de cette mission est de renforcer et de promouvoir la durabilité dans le secteur du tourisme, en assurant la protection et la valorisation des ressources naturelles et culturelles de la région et en surmontant les impacts lourds du changement climatique et du tourisme de masse sur les destinations méditerranéennes, dans les zones côtières mais aussi à l'intérieur des terres. L'objectif final est de soutenir un changement permanent et durable des pratiques touristiques.

Pour ce faire, la mission aborde le développement du **tourisme durable** comme une question transversale :

- Favoriser le tourisme intelligent en promouvant les technologies d'innovation et en renforçant la recherche ;
- Soutenir l'adaptation au changement climatique dans les destinations touristiques ;
- Favoriser la mise en œuvre de l'économie circulaire dans le secteur du tourisme ;
- Promouvoir la préservation des ressources naturelles et la réduction de la pollution, en considérant les services écosystémiques durables comme des atouts touristiques à protéger et à promouvoir.

Dans le cadre de cet appel, les projets doivent :

1) s'attaquer au problème de la pénurie d'eau causée par la pression touristique sur les îles ou les zones rurales et/ou les zones montagneuses, ou

2) s'attaquer à la gestion et à la réduction des déchets générés par les touristes et les entreprises touristiques dans ces mêmes zones (îles, zones rurales, zones montagneuses).

Les objectifs spécifiques visés dans le cadre de la mission "Tourisme durable" sont les suivants :

OS 1.1 Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées,

Exemple indicatif de projet thématique stratégique territorial : Gestion intelligente des déchets produits par les installations touristiques.

OS 2.4 " Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches écosystémiques "

Exemple indicatif d'un projet thématique stratégique territorial : Réutilisation des eaux usées par filtration naturelle dans les zones touristiques.

OS 2.6 Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources

Exemple indicatif d'un projet thématique stratégique territorial : Inclusion de la sobriété dans les modèles économiques du tourisme pour une meilleure prévention des déchets

OS 2.7 "Renforcer la protection et la conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution".

Exemple indicatif de projet thématique territorial stratégique : Amélioration des zones de stockage d'eau naturelle dans les destinations touristiques pour soutenir la biodiversité, lutter contre la pollution et assurer l'approvisionnement en eau potable des habitants et des touristes.

Pour les quatre missions et, le cas échéant, lorsque ces questions sont abordées, les **synergies avec les stratégies de spécialisation intelligente (S3)** couvrant l'espace de coopération Interreg Euro-MED sont encouragées.

COMPLÉMENTARITÉS

Les projets doivent intégrer dans la conception de leur proposition les complémentarités avec les priorités d'autres initiatives, stratégies et programmes axés sur des défis similaires, entre autres :

- l'UpM et plus particulièrement la déclaration ministérielle sur l'environnement et le changement climatique, ainsi que l'agenda "2030 Greener Med" soutenant sa mise en œuvre et la déclaration ministérielle sur l'économie bleue.
- PNUE-PAM
- Stratégie macro-régionale EUSAIR
- Stratégie macro-régionale EUSALP
- Initiative OuestMED (stratégie de bassin maritime)
- Initiative BLUEMED
- Autres programmes européens couvrant toutes les rives de la Méditerranée (ADRION, NextMED, Horizon Europe, LIFE, PRIMA, EMFAF...)
- Programmes régionaux financés par le FEDER, le FEADER,
- Mécanisme de coordination multiprogrammes sur le tourisme durable⁶.

En outre, les projets doivent contribuer aux stratégies/directives pertinentes, en fonction de l'objectif du projet, notamment :

- Pacte vert de l'UE

⁶ L'objectif principal du **mécanisme pilote de coordination multiprogrammes** est de renforcer les synergies entre les programmes méditerranéens pour développer des recommandations politiques renforcées par Interreg ainsi que des actions conjointes de suivi et d'évaluation basées sur des bonnes pratiques testées/transférées et des solutions innovantes dans la zone méditerranéenne, augmentant ainsi l'impact global et la durabilité des ressources investies dans les territoires.

Tout en respectant la gouvernance et les prérogatives opérationnelles de chaque programme, la proposition encourage une coordination renforcée entre les programmes Interreg en Méditerranée intégrant le mécanisme multiprogramme et leurs autorités de gestion/secrétariats conjoints, afin de favoriser les complémentarités de divers projets convergents, capables d'assurer une contribution plus efficace à une priorité stratégique unique et partagée.

Programmes participants : Italie-France Maritime ; Euro-MED ; Next MED ; Interreg Grèce-Chypre ; Italie-Croatie ; Italie-Malte ; Italie-Tunisie.

Programmes actuellement observateurs : Interreg IPA Adrion, Interreg Italie-Slovénie, IPA Adriatique Sud.

- Agenda territorial 2030
- Stratégie de l'UE pour le tourisme durable (P9 TA(2021)0109)
- Plan d'action pour l'économie circulaire
- Directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- Une stratégie européenne pour les plastiques dans une économie circulaire
- Directive-cadre sur les déchets - Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives
- Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources (COM(2011) 571)
- Directive-cadre sur l'eau 2000/60/CE
- La stratégie de croissance de l'UE pour un avenir durable
- Nouvelle stratégie de l'UE en matière d'adaptation au changement climatique
- Loi européenne sur le climat (atteindre la neutralité climatique d'ici 2050)
- Pacte européen pour le climat (actions orientées vers les citoyens pour des bassins de vie, des transports, des bâtiments et des compétences respectueux de l'environnement)
- Le nouveau Bauhaus européen
- Nouvelle stratégie forestière de l'UE
- Stratégie de l'UE pour les PME
- Stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2030
- La communication sur l'économie bleue durable (mai 2021)
- Le rapport UE sur une vision à long terme pour les aires rurales

Quels sont les réalisations et les résultats attendus ?

Les projets sélectionnés dans le cadre de cette mission doivent développer un ensemble d'activités pour relever les défis communs identifiés et conduire au changement attendu dans les secteurs clés identifiés. Les activités doivent être conçues pour produire les réalisations et atteindre les résultats énumérés ci-dessous. Les types d'activités possibles sont décrits dans le Manuel du Programme (Section "Concevoir les activités du projet" et l'Annexe "Liste de livrables").

En fonction de l'objectif spécifique choisi, les projets sélectionnés doivent notamment produire des solutions et des stratégies ou des plans d'action.

Les solutions sont des méthodologies, des outils, des technologies, des services, des accords de partenariat/coopération et doivent être développées avec la participation d'au moins deux partenaires de la zone de coopération du Programme, testées en conditions réelles et facilement transférables.

Dans le cadre du Programme Interreg Euro-MED, la participation de tous les partenaires à l'élaboration de la solution est encouragée, en fonction de la nature des activités mises en œuvre.

Une **stratégie** est un ensemble d'actions conçues pour atteindre un objectif à long terme dans un domaine spécifique.

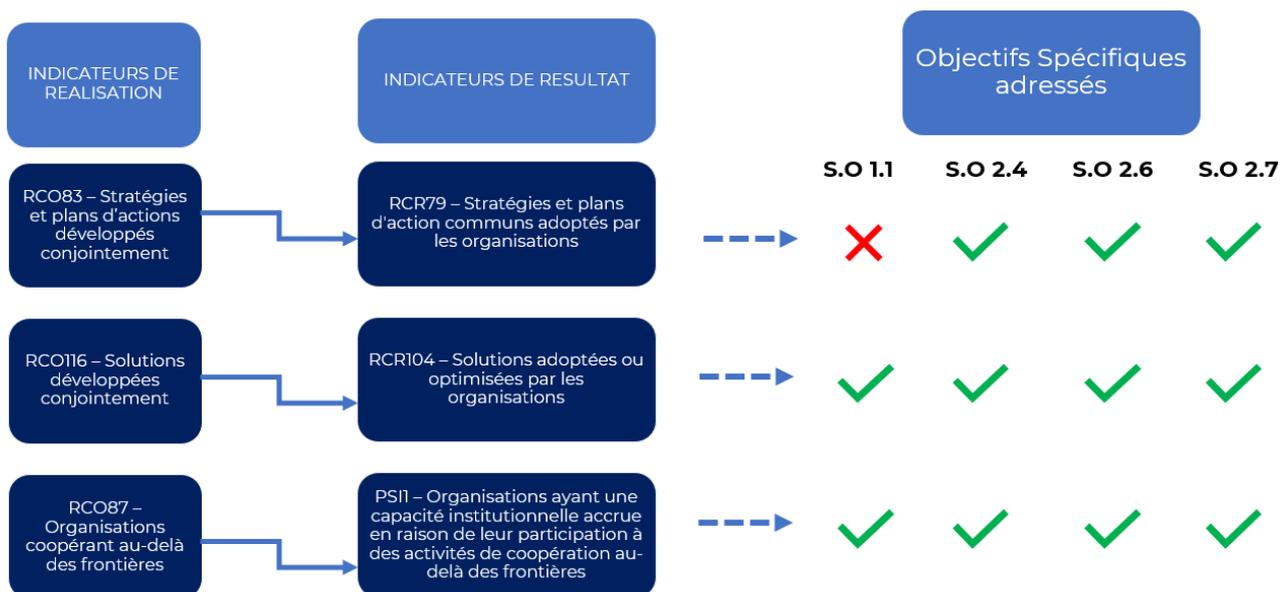
Un **plan d'action** est la traduction en actions des stratégies élaborées conjointement. Les stratégies ciblées doivent contribuer aux principales politiques/directives méditerranéennes ou européennes du thème abordé et être facilement transférables.

Toutes les activités développant des produits et fournissant des résultats dans les domaines cibles doivent être menées dans une perspective transnationale. En d'autres termes, le résultat final doit être d'envergure transnationale et non exclusivement local.

D'autres réalisations peuvent être effectuées, pour autant qu'elles soient cohérentes avec l'O.S correspondant et les exigences du CdC.

Indicateurs du Programme

En développant de telles solutions, stratégies et plans d'action, les projets contribueront aux indicateurs du Programme, en fonction de l'O.S. auquel ils s'adressent. Veuillez consulter le Manuel du Programme (section Construire mon projet / Concevoir les activités du projet + Annexe Méthodologie et modèle d'indicateurs) pour définir la contribution du projet aux indicateurs du Programme :



- **Indicateur de réalisation "Organisations coopérant au-delà des frontières" (RCO87) :**

L'indicateur recense les organisations qui coopèrent formellement dans le cadre du projet soutenu. Une organisation est l'entité légale agissant en tant que partenaire ou partenaire associé dans le projet.

- **Indicateur de résultat "Organisations ayant une capacité institutionnelle accrue en raison de leur participation à des activités de coopération au-delà des frontières" (ISP1) :**

Cet indicateur mesure le nombre d'organisations (définies dans le RCO87) qui ont participé activement aux activités d'un projet de coopération au-delà des frontières et qui ont ainsi augmenté leur capacité institutionnelle dans le domaine thématique du projet. Il se réfère en particulier aux organisations qui participent activement à l'élaboration de solutions, de stratégies et de plans d'action communs.

- **Indicateur de réalisation "Solutions développées conjointement" (RCO116)**

Cet indicateur recense les solutions nouvellement développées par le partenariat du projet ou les solutions déjà développées qui sont adaptées au contexte et à la zone géographique du Programme par le partenariat.

- **Indicateur de résultat "Solutions adoptées ou optimisées par les organisations" (RCR104)**

Cet indicateur mesure le nombre de solutions (définies dans le RCO116) (autres que juridiques ou administratives), développées par le projet soutenu et adoptées ou optimisées par une organisation donnée. L'adoption ou l'optimisation (effective ou au stade initial) doit avoir lieu pendant la mise en œuvre du projet ou à sa clôture. L'organisation qui adopte les solutions développées par le projet n'est pas nécessairement un participant direct au projet.

- **Indicateur de réalisation "Stratégies et plans d'action élaborés conjointement" (RCO83)**

Cet indicateur recense les stratégies et les plans d'action élaborés conjointement au niveau régional ou local.

- **Indicateur de résultat "Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations" (RCR79)**

Cet indicateur mesure les stratégies/plans d'action (définis dans le RCO83) effectivement adoptés ou en phase initiale d'adoption, par le projet soutenu. L'adoption doit avoir lieu pendant la mise en œuvre du projet ou à sa clôture. L'organisation qui adopte les stratégies/plans d'action développés par le projet peut être ou non un participant direct au projet.

Quels sont les territoires et les groupes cibles visés ?

Les interventions prévues par les projets doivent couvrir des types spécifiques de territoires du Programme (territoires cibles) et viser des groupes spécifiques de bénéficiaires (groupes cibles), afin de maximiser leur impact dans le cadre des objectifs poursuivis par la mission correspondante.

Territoires cibles

Le champ d'application territorial des projets soumis dans le cadre de l'appel 5th se réfère à :

- Îles

Pour cet appel, les îles sont définies selon la définition du glossaire d'Eurostat⁷ :

- une surface minimale de 1 km² ;
- une distance minimale de 1 km entre l'île et le continent ;
- une population résidente de plus de 50 habitants ;
- aucun lien fixe (par exemple, un pont, un tunnel ou une digue) entre l'île ou les îles et le continent.

Si les critères susmentionnés sont remplis, les îles peuvent entrer dans le champ d'application du présent appel (même si elles ne sont pas définies comme "région insulaire" dans Eurostat).

- Zones rurales ou zones de montagne

Selon leur approche, les projets peuvent cibler les spécificités rurales ou de montagnes ou les deux.

Même si, dans de vastes régions de la Méditerranée, les typologies rurales et montagneuses se chevauchent, la portée des projets peut être très différente et la méthodologie d'identification des territoires n'est pas la même.

Pour l'identification des zones rurales et des zones de montagne au sens du présent appel, il est proposé de s'appuyer sur la méthodologie d'Eurostat :

Les zones rurales sont définies par des « mailles rurales : mailles de 1 km² en dehors des centres urbains et des groupements urbains », qui sont déployées selon différentes normes de géocodage.

Aux fins du présent appel, le *géocode des unités administratives locales (UAL/LAU)* est considéré comme le plus approprié, car il offre la possibilité de géolocaliser les zones cibles grâce à la méthodologie du *degré d'urbanisation (DEGUBRA)*⁸.

Pour l'identification des territoires cibles dans le cadre de cet appel, les territoires à prendre en considération sans autre justification sont énumérés ci-dessous :

1. La carte correspondante de l'atlas Eurostat⁹ et le fichier EU-27-LAU-2023-NUTS-2023.xlsx¹⁰
2. Pour la Bosnie-Herzégovine, aucune donnée Eurostat n'est disponible. Vous pouvez vous référer à l'annexe IV du présent CdC et considérer toutes les municipalités dont la densité est inférieure à 100 habitants/km² comme « rurales »

⁷ Glossaire : Région insulaire - Explication des statistiques (europa.eu)

⁸ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Applying_the_degree_of_urbanisation_manual

⁹ Eurostat - Statistical Atlas (europa.eu)

¹⁰ [EU-27-LAU-2023-NUTS-2023.xlsx](#) Please use the file partially validated in 2023. The reference information can be found in column H DEGUBRA; For verification, please select the targeted municipalities within the folders of the concerned countries. All local authorities of category "3" can be considered as rural areas without further territorial justification.

3. Pour le Monténégro, aucune donnée Eurostat n'est disponible. Toutes les municipalités peuvent être prises en compte à l'exception de Budva, Herceg Novi, Podgorica, Tivat, Zeta (plus de 100 habitants/km²).

Pour tous les autres territoires non listés ci-dessus que votre projet souhaite cibler comme « ruraux », veuillez fournir une justification des caractéristiques du territoire proposé dans la section C.3 du formulaire de pré-candidature.

Les **zones de montagne** sont identifiées par Eurostat sur la base d'un modèle numérique d'élévation (MNE), une approximation 3-D de la surface d'un terrain produite à partir de données d'élévation et d'une grille basée sur des données démographiques.¹¹ Les trois typologies de montagne peuvent être prises en compte, à savoir :

- dont plus de 50 % de la surface est couverte par des zones de montagne topographiques ;
- où plus de 50 % de la population régionale vit dans des zones de montagne topographiques;
- où plus de 50 % de la superficie est couverte par des zones de montagne topographiques et où plus de 50 % de la population régionale vit dans ces zones de montagne.

Aux fins du présent appel et au regard de la typologie Eurostat, le *niveau NUTS3* est considéré comme le plus approprié.

Pour l'identification des territoires cibles dans le cadre de cet appel, les territoires à prendre en considération sans autre justification sont énumérés ci-dessous :

1. La carte correspondante de l'atlas Eurostat¹²
2. Pour la Bosnie-Herzégovine, aucune donnée Eurostat n'est disponible mais l'ensemble du pays peut être considéré comme territoire de montagne.

Pour tous les autres territoires non listés ci-dessus que votre projet souhaite cibler en tant que "territoires de montagne" e, veuillez fournir une justification des caractéristiques du territoire proposé dans la section C.3 du formulaire de pré-candidature.

Groupes cibles

Les principaux groupes cibles du Programme sont les autorités publiques nationales, régionales et locales engagées dans l'élaboration des politiques, en collaboration avec d'autres organismes compétents chargés de la définition et de la mise en œuvre des politiques.

¹¹ Manuel de typologies territoriales - régions de montagne - Statistiques expliquées (europa.eu)

¹² Eurostat - Statistical Atlas (europa.eu)

Les groupes cibles sont les suivants :

- Autorités publiques qui ont une compétence directe dans la gestion administrative ou opérationnelle du sujet sélectionné
- Agences sectorielles
- Fournisseurs d'infrastructures et de services publics
- Groupes d'intérêt, y compris les ONG
- Organismes d'enseignement supérieur et de recherche
- Centres d'éducation et de formation et écoles
- Entreprises, y compris les PME
- Le grand public

Coordination avec les projets Gouvernance

Chaque projet doit participer activement à la communauté thématique de la mission à laquelle il appartient et bénéficier de l'expérience et du soutien des Projets de Gouvernance. Ces activités seront cofinancées par le budget du projet.

Cela implique une participation active à ces activités de groupe et un investissement dans les activités des projets de gouvernance afin de maximiser l'impact des résultats des projets. Les détails de ces activités sont développés par les projets de gouvernance qui dirigeront leur mise en œuvre, mais dès le départ, les projets thématiques doivent adhérer à cette approche de coopération entre projets pour que la stratégie du Programme fonctionne. Dans la proposition de projet, cette dimension doit être intégrée, et une partie du budget doit rester flexible pour permettre au moins la **participation aux réunions** (à titre indicatif 2 par an) et la **préparation** nécessaire (fournir des données, participer à des ateliers collectifs, etc.).

De plus, le Programme soutient la mise en œuvre de l'Académie Euro-MED en coordination avec les projets de Gouvernance, qui sert de plateforme de formation pour soutenir la diffusion et le transfert des connaissances et des résultats. Dans ce cadre, tous les projets thématiques doivent participer à **l'élaboration conjointe de matériel pédagogique** et doivent produire au moins une **courte présentation vidéo (1 minute)** qui sera publiée. La création de cette vidéo sera encadrée par le Comité de Pilotage de l'Académie composé de représentants du SC et des projets de gouvernance afin d'assurer une approche commune harmonisée.

Pour plus de détails sur les activités à prévoir, veuillez-vous référer au Manuel du Programme, section "Concevoir les activités du projet" et particulièrement les « **Activités obligatoires à intégrer dans chaque proposition** » et "Élaborer mon budget".

Sur quoi les projets doivent-ils s'appuyer ?

La capitalisation des expériences et des résultats est un fil conducteur du Programme et le cœur de la stratégie d'optimisation des résultats. Les propositions de projet pour cet appel doivent s'appuyer sur des résultats antérieurs, en particulier lorsque la nécessité de mettre en œuvre un projet thématique stratégique territorial est identifiée.

Les propositions de projet doivent prendre en compte au moins l'expérience du Programme Interreg MED 2014-2020 et s'inspirer de la mise en œuvre et du travail des projets précédemment mis en œuvre.

A cet effet, nous vous invitons à consulter la bibliothèque du Programme Interreg MED 2014-2020 où vous trouverez les principaux livrables de tous les projets : [Interreg MED \(interreg-med.eu\)](http://interreg-med.eu)

La capitalisation des connaissances et de l'expérience ne s'arrête pas au Programme Interreg MED. Pour cette raison, il est important de prendre en compte dans la rédaction de votre proposition les résultats des projets mis en œuvre dans le cadre d'autres programmes ou initiatives pertinents.

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à ces programmes et résultats sur les liens suivants : <https://interreg.eu/>, <https://keep.eu> et [Projects & Results \(europa.eu\)](http://projects-and-results.europa.eu).

Dans le cadre d'une liste non exhaustive, et après consultation des différents programmes, les résultats de projets antérieurs, sur lesquels les candidats peuvent capitaliser, ou des complémentarités avec des projets en cours, qui peuvent être recherchés pendant la mise en œuvre des projets, des programmes suivants peuvent aussi s'avérer pertinents pour le présent appel :

PRIMA : <https://prima-med.org/what-we-do/years/>

LIFE : [LIFE 3.0 - Page publique du projet LIFE \(europa.eu\)](http://life3.europa.eu)

[Meilleurs projets et prix LIFE - Commission européenne \(europa.eu\)](http://liferesults.europa.eu)

Les résultats des projets menés dans le cadre des sous-programmes "Nature et biodiversité", "Économie circulaire et qualité de vie" du domaine de l'environnement et du sous-programme "Atténuation du changement climatique et adaptation" du domaine de l'action climatique sont particulièrement pertinents pour cet appel.

Exemples de Programmes transnationaux Interreg :

Interreg Espace alpin : tous les [projets](#) antérieurs ou en cours sont liés à la montagne.

Interreg Sud-Ouest : (projets antérieurs)Pénurie d'eau

AQUIFER : réalisation principale : <https://platform.aquifer-sudoe.eu/>

TWIST : réalisation principale : <https://twistmarketplace.eu/>

AGUAMOD : réalisation principale : <http://www.aguamod-sudoe.eu/handbook/>

Interreg Europe centrale : (projets en cours)Réduction et prévention des déchets

Rebuilt : réduction et prévention des déchets dans le secteur de la construction

Circotronic : réduction des déchets dans le secteur de la fabrication électronique

CIREVALC : Prévention des déchets grâce à des chaînes de valeur régionales circulaires dans le secteur de l'alimentation, de l'emballage et de la restauration

Circulaire WEEEP : Gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques

Smart Circuit : Introduire des pratiques d'économie circulaire pour réduire les déchets du secteur manufacturier

Tebice : Bioraffineries pour la réutilisation de la biomasse (déchets) provenant de l'agriculture

Pénurie d'eau

Maurice : Gestion de l'eau dans les zones urbaines pour prévenir la pénurie d'eau

IPA ADRION : (projets en cours)Réduction et prévention des déchets

CIRCLEWASTE Développer l'économie circulaire eWASTE dans la région d'Adrion

BLUECIRCLE Promouvoir des solutions d'économie circulaire pour la collecte et le recyclage des déchets marins dans les régions adriatique et ionienne

Pénurie d'eau

AQUA Améliorer la gestion de l'eau pour la résilience au changement climatique dans la région Adriatique-Ionienne

PRIMES Prévenir les risques de sécheresse en créant des communautés résilientes dans la région Adriatique-Ionienne

Exemples de Programmes transfrontaliers Interreg :

Italie-France Marittimo : (projets en cours)

Réduction et prévention des déchets (S.O. 2.6)

CIRCULA réduction et prévention des déchets dans le secteur de la construction

PLASTRON réduction et prévention des déchets plastiques en milieu marin

FEASIBLE sur les déchets végétaux de l'agroforesterie

MARLAINE sur l'utilisation de la laine

P.Ri.S.Ma. MED2 sur les déchets de la pêche et de l'aquaculture

Pénurie d'eau (S.O.2.4.)

PROTERINA4Future projet stratégique sur la sécheresse et les risques d'inondation

ADAPTWISE sur les risques de sécheresse et d'inondation

Italie-Croatie : (projets en cours)

Réduction et prévention des déchets

AWASTER sur la minimisation de la production de déchets par l'amélioration des comportements des consommateurs.

FishNoWaste sur les déchets marins générés par la pêche

WASTEREDUCE sur la gestion des déchets dans les zones protégées et les zones Natura 2000.

Italie-Slovenie : (projets en cours)

Pénurie d'eau

IRRIGAVIT Irrigation rationnelle et gestion des sols dans la viticulture transfrontalière

Réduction et prévention des déchets

RECREATE Améliorer le modèle d'économie circulaire pour la collecte et le traitement des composites renforcés de fibres contenant des déchets

WASTE DESIGN 2.0 Développer des solutions communes et tester des technologies innovantes dans le domaine de la gestion des déchets et de la réutilisation afin de promouvoir l'économie circulaire.



Interreg Grèce-Chypre : (projets antérieurs)

Pénurie d'eau

Επιρροή Système de surveillance des réseaux d'approvisionnement en eau et d'aide à l'identification et à la récupération des charges

Smart Water Intelligent Water Distribution Networks to Reduce Losses

Fiche technique

Allocation financière et durée du projet

L'allocation financière indicative pour cet appel à propositions est d'**environ 35 millions d'euros** au total (28M€ de fonds Interreg + 7M€ de cofinancement national).

Un nombre estimé de 8 à 10 projets sont attendus à être sélectionnés dans le cadre de cet appel.

- Le budget total par projet ne doit pas dépasser **4 000 000** EUR.
- Durée du projet : 45 mois maximum

Structure de partenariat prévue pour cet appel

- **A minima, le partenariat du projet doit être composé de partenaires basés dans cinq (5) pays différents au sein de l'espace de coopération du programme Interreg Euro-MED** (critères d'éligibilité B.1).
- **Le Chef de File (CdF) est un organisme public, ou un organisme de droit public** (tel que défini dans la directive 2014/24/UE) (critère d'éligibilité B.2).
- Les partenaires doivent justifier d'une **capacité directe d'intervention** sur les territoires ciblés.

Pour les projets thématiques stratégiques territoriaux, il est fortement recommandé d'inclure des partenaires institutionnels, des partenaires opérationnels et des réseaux, ayant une compétence directe dans le domaine abordé et dans la mise en œuvre de politiques, étant donné que le partenariat doit être en mesure de mettre en œuvre des activités liées aux trois phases (étude, test, transfert) et de ne pas dépasser 10-12 partenaires de projet, suivant leur expérience en gestion de projet (le CdF en particulier).

NB : Les institutions qui souhaitent participer au projet sans apporter de contribution financière sont considérées comme des "partenaires associés" (PA) pour lesquels aucune

limite de participation n'est fixée ; elles ne sont pas prises en compte dans le respect de la composition minimale du partenariat¹³.

Aucune restriction spécifique ne s'applique à la composition du partenariat ou à la participation à des appels antérieurs ou en cours. Toutefois, la participation à plusieurs projets dans le cadre d'un même appel n'est pas encouragée car elle pourrait compromettre la qualité de la mise en œuvre.

Les partenaires qui participent dans d'autre(s) projet(s) en cours sont spécifiquement vérifiés et validés par les Autorités Nationales afin de s'assurer de leur capacité administrative et financière à mettre en œuvre un (des) projet(s) additionnel(s).

Dates clés du projet

Date de début des activités : 01/09/2025

Date de fin des toutes les activités : 31/05/2029

Veuillez considérer que les **activités liées à la mise en œuvre et à la clôture** (c'est-à-dire la préparation et la présentation de la certification finale par les PP et le rapport final du projet et la demande de paiement par les CdF) doivent être **terminées avant la date de fin du projet**.

Calendrier de l'Appel (NB : Candidature en 2 étapes)

Le calendrier indicatif de l'Appel à projets thématiques stratégiques territoriaux Euro-MED05 est le suivant :

Les étapes clés	Dates
Événement transnational d'information pour l'ouverture de l'appel à propositions	11/06/2024 à Malte (sur site uniquement)
 Étape de pré-candidature : PRE-CANDIDATURE	
Ouverture de l'étape de pré-candidature (logique du projet / territoire et thème abordé / logique du partenariat)	18/06/2024 à 13h00, heure de Bruxelles
Clôture de l'étape de pré-candidature Dépôt des annexes obligatoires	26/09/2024 à 13h00, heure de Bruxelles

¹³ Cf. Manuel du programme : définition de "partenaire associé".

Campagne nationale d'information par les autorités nationales du programme	Suivre les calendriers nationaux
Évaluation de la pré-candidature	Octobre - novembre 2024
Présélection par le Comité de Suivi	Première semaine de décembre 2024
✓ Étape de la candidature complète : CANDIDATURE COMPLÈTE (ouvert seulement aux pré-candidatures sélectionnées)	
Ouverture de l'étape de candidature complète (formulaire de candidature complet)	07/01/2025 à 13h00 heure de Bruxelles
Clôture de la candidature complète	28/02/2025 à 13h00, heure de Bruxelles
Dépôt des annexes obligatoires	14/03/2025
Réunion d'information et entretiens avec les candidats présélectionnés (en ligne)	Décembre 2024/Janvier 2025
Évaluation de la candidature complète	Entre mars et mai 2025
Sélection par le Comité de Suivi	Juin 2025
Procédures de pré-contractualisation et de contractualisation	Juillet-Septembre 2025
Date de début des projets	01/09/2025

Veuillez noter que les détails de ce calendrier sont susceptibles d'être modifiés **en fonction du nombre de propositions soumises** et doivent être considérés comme indicatifs.

Dépôt des propositions, évaluation et procédure de sélection

Cette section détaille la procédure de dépôt des propositions, l'évaluation et le processus de sélection dans le cadre de l'**Appel Euro-MED05 – PROJETS THEMATIQUES STRATEGIQUES TERRITORIAUX**. En complément du présent cahier des charges, le Manuel du Programme, ainsi que tous les documents nécessaires à l'élaboration de la candidature (version de courtoisie du formulaire de candidature, modèles de déclarations des partenaires et les guides Jems) sont disponibles sur le site web du Programme, sur la page dédiée à l'appel.

Dépôt des propositions

Le Chef de file est responsable de la procédure du dépôt du dossier de candidature au nom de l'ensemble du partenariat du projet et devra créer un profil sur la plateforme Jems pour accéder au formulaire en ligne.

Il est important de s'assurer que l'**adresse e-mail utilisée** pour la création du compte est **facilement consultable** par le candidat, car elle sera automatiquement reprise par le système pour la réception de toute notification ultérieure, confirmation, etc.

La procédure de candidature à cet Appel se déroule en **trois étapes consécutives** :

- ➔ **Dépôt du ✓ Formulaire de pré-candidature**, Appel Euro-MED05 - PROJETS THEMATIQUES STRATEGIQUES TERRITORIAUX, rédigé en anglais ou en français : à valider sur "Jems" avant le 26/09/2024, à 13h00 (heure de Bruxelles). (critère d'éligibilité A.1) et téléchargement des **annexes obligatoires** pour l'étape de pré-candidature (Déclaration d'intérêt des partenaires (y compris le CdF) : à télécharger sur Jems avant le 10/10/2024 à 13h00 (heure de Bruxelles).
- ➔ **Dépôt du ✓ Formulaire complet de candidature**, Appel Euro-MED05 - PROJETS THEMATIQUES STRATEGIQUES TERRITORIAUX, rédigé en anglais ou en français : à valider sur "Jems" avant le 28/02/2025, à 13.00 (heure de Bruxelles). (critère d'éligibilité A.1)
- ➔ **Dépôt des annexes obligatoires** : à télécharger sur Jems avant le 14/03/2025 à 13h00 (heure de Bruxelles) (Déclarations des partenaires (y compris le CdF).

Les DEUX modèles de formulaire de pré-candidature et de demande complète **doivent être créés et complétés sur le système Jems.**

Les **DEUX** versions de courtoisie des formulaires de pré-candidature et de candidature complète fournis par le Programme sont des documents d'orientation mis à la disposition des candidats à **titre indicatif uniquement** et contiennent des indications sur les informations attendues dans les différentes sections des formulaires.

Annexes obligatoires, documents à fournir

Les annexes standard suivantes doivent être **signées et téléchargées en format PDF** dans le système avant les dates respectives énoncées ci-dessus (heure Bruxelles) :

✓ Pour l'étape de pré-candidature :

- Pour chaque partenaire participant au projet (y compris le CdF) : une copie de la déclaration d'intérêt **téléchargeable à partir du site du Programme (page dédiée à l'appel)**. Ces formulaires doivent être **datés** et **signés par le** représentant légal de la structure partenaire.

✓ Pour l'étape de candidature complète :

- Pour chaque partenaire participant au projet (y compris le CdF) : une copie de la déclaration partenaire (ou CdF) **générée à partir du système Jems**. Ces formulaires doivent être **datés** et **signés par le** représentant légal de la structure partenaire.
- Pour chacun des partenaires associés (le cas échéant) : une copie de la déclaration du partenaire associé **générée à partir du système Jems**. Ces formulaires doivent être **datés** et **signés** par le représentant légal de la structure partenaire.
- Pour tout partenaire déclarant un investissement dans le FdC : une Déclaration de Capacité et de Conformité aux Principes d'Investissement, générée à partir du système Jems. Ces formulaires doivent être datés et signés par le représentant légal de la structure partenaire en charge de la mise en œuvre de l'investissement ou des investissements en question.

L'absence d'un document ou une erreur dans son contenu sera présentée au Comité de Suivi du Programme et pourra être intégrée comme condition à la signature du contrat de cofinancement (sur la base de l'annexe II ci-dessous : liste des critères précontractuels).

Points d'attention concernant la validité d'un document

Le contenu des modèles fournis par le Programme et, le cas échéant, générés via Jems ne peut être modifié ou amendé en aucune manière. Tout modèle requérant une signature doit être daté et signé (signature manuscrite ou électronique) pour être considéré comme valide.

La signature électronique est considérée comme valide pour le Programme dans la mesure où elle est reconnue au niveau national ; en cas de doute quant au format, il est recommandé de **contacter votre Autorité Nationale** (ou celle du partenaire concerné) pour s'assurer de la validité de vos documents avant de les soumettre au Programme.

En cas de délégation de signature et quel que soit le document concerné, une preuve de délégation doit être téléchargée avec le document signé pour que celui-ci soit considéré comme valide.

Les documents (signés) ayant été téléchargés en version PDF sur Jems, la **version papier originale** doit être conservée par les partenaires dans le dossier du projet.

Evaluation des propositions de projets

- Critères **administratifs et d'éligibilité** : (valables pour les DEUX étapes de la candidature : ✓ Pré-candidature et ✓ Candidature complète)

L'évaluation administrative et d'éligibilité est effectuée pour vérifier si une candidature répond aux critères minimums établis par le Programme pour les projets de l'Appel.

La liste des critères administratifs et d'éligibilité à respecter est donnée ci-dessous à l'**Annexe I** du présent document.

Les propositions ne remplissant pas l'une de ces conditions seront considérées comme inéligibles et ne feront pas l'objet d'un traitement ultérieur. Les Chefs de File seront tenus informés du résultat de cette première vérification.

- Critères d'**évaluation qualitative** :

La liste des critères d'évaluation des projets est disponible à l'**annexe III** du présent document.

✓ Étape de pré-candidature :

Le score pour chaque question d'évaluation sera calculé sur une échelle de 1 à 5 points. La grille d'évaluation est composée de 2 questions (pertinence du projet et partenariat) avec une pondération simple.

Les chefs de file seront informés des résultats de cette phase d'évaluation.

Les candidats retenus à ce stade seront invités à un échange avec le SC et auront accès à l'étape de candidature complète.

Sur la base des recommandations formulées par le SC, les éléments de pré-candidature pourraient être améliorés entre l'étape de pré-candidature et l'étape de candidature complète, à condition qu'une justification raisonnable soit fournie.

✓ Étape de candidature complète :

La note pour chaque question d'évaluation sera calculée sur une échelle de 1 à 5 points. La grille d'évaluation est composée de 7 questions avec une pondération variable en fonction des attentes du programme.

Les Chefs de File seront informés du résultat de cette phase d'évaluation.

- Critères de **pré-contractualisation** :

Si **2 mois**¹⁴ après la sélection du projet, les questions mises en évidence lors de la phase de pré-contractualisation et les conditions ne sont pas remplies, le Comité de Suivi peut décider d'annuler le projet ou de retirer le partenaire concerné (**Annexe II**).

¹⁴ La date à considérer pour le calcul des deux mois est celle de **l'email envoyé par le Secrétariat Conjoint** notifiant la décision du Comité de Suivi.

ANNEXE I : Liste des critères administratifs et d'éligibilité

Valable pour les DEUX étapes de la candidature : ✓ Pré-candidature et ✓
Candidature complète

N°	Critères
A	Vérification administrative
A.1	Le formulaire de candidature a été déposé via l'outil de monitoring en ligne du Programme Interreg Euro - MED, JEMs, en respectant la date limite définie dans le Cahier des Charges.
B	Contrôle d'éligibilité
B.1	Le projet remplit les critères minimums relatifs à la composition du partenariat : 5 partenaires représentant 5 pays différents au sein de l'espace de coopération du Programme Interreg Euro - MED
B.2	Le Chef de File est un organisme public ou un organisme de droit public (selon la définition de la Directive 2014/24/UE).
B.3	La proposition correspond à la catégorie ouverte pour cet Appel, ainsi qu'à la durée et au budget alloués à cette catégorie.
B.4	L'objectif spécifique sélectionné correspond à la mission sélectionnée

ANNEXE II : Liste des critères précontractuels

Valable pour les candidatures sélectionnées (✓ Formulaire de candidature
complet)

N°	Critères
C	Contrôle précontractuel
C.1	Le Formulaire de Candidature a été consolidé en tenant compte des problèmes techniques mineurs et/ou afin d'intégrer les ajustements dérivant de la phase d'évaluation ou des recommandations/conditions du Comité de Suivi du Programme.
C.2	Les annexes obligatoires pour chaque partenaire et partenaires associés ont été dûment signées et téléchargées dans l'outil de monitoring en ligne Interreg Euro-MED JEMs (y compris, le cas échéant, la Déclaration De Minimis et la Déclaration Ad hoc pour les Organisations Internationales de droit international). Le cas échéant, les partenaires du projet ont utilisé le modèle fourni par le Programme sans en modifier le contenu/la forme.
C.3	Dans le cas d'un partenaire situé en dehors de l'espace de coopération Interreg Euro-MED, une confirmation de l'éligibilité et du statut juridique du partenaire a été reçue par l'autorité nationale compétente. L'autorité responsable de l'État membre concerné a fourni une communication écrite à l'AG/SC confirmant les informations susmentionnées et, conformément à l'article 22 du règlement CTE, son acceptation formelle de rembourser les montants indûment payés pour chacun de ces partenaires, conformément à l'article 52 (2) , du règlement CTE.
C.4	Les informations administratives ont été consolidées dans le formulaire de candidature (identité du partenaire, adresse, coordonnées, informations juridiques et financières, compte bancaire).

C.5	Le budget a été consolidé dans le formulaire de candidature et, le cas échéant, les documents ad hoc obligatoires ont été mis à jour en conséquence et fournis au SC (utilisation correcte du taux forfaitaire, origine correcte de la source de cofinancement, document ad hoc pour les frais de voyage et de logement déclarés comme coût réel, prévision par semestre, répartition des coûts de préparation, autoévaluation des aides d'État).
-----	---

ANNEXE III : Liste des critères d'évaluation qualitative

L'évaluation qualitative se fera en une seule phase pour chaque étape, chacune étant éliminatoire.

Les projets seront sélectionnés par le Comité de Suivi du Programme, en tenant compte de leur score (par ordre décroissant), des positions de chaque délégation nationale et du budget disponible pour l'appel.

La note attribuée à chaque question d'évaluation sera calculée sur une échelle de 5 points, certaines sections ayant un poids différent compte tenu de leur importance dans le cadre de cet appel :

✓ Étape pré-candidature :

1. Pertinence par rapport au contexte Euro-MED x1 (5 points maximum)
2. Pertinence du partenariat x1 (5 points maximum)

La note maximale finale que peut atteindre une proposition est de 10 points, ce qui équivaut à 100 %.

Le seuil pour que les projets soient recommandés au Comité de Suivi du Programme est de **7** sur 10 (70 %).

Après l'évaluation de toutes les pré-candidatures, celles-ci sont classées en fonction de leur note globale finale. La décision finale de sélection ou de rejet de la pré-candidature est prise par le Comité de Suivi. Sur la base de leur note globale et de leur classement final, toutes les propositions ayant atteint le seuil de 7 points seront sélectionnées. Seules les pré-candidatures sélectionnées seront invitées à soumettre une candidature complète.

✓ Étape de la candidature complète :

1. Pertinence avec le contexte Euro-MED x1,5
2. Caractère de la coopération x1
3. Logique d'intervention x1
4. Pertinence du partenariat x2
5. Principes horizontaux x1



6. Plan de travail x2.5

7. Budget x1.

Le score final maximal pouvant être atteint par une proposition est de 50 points, ce qui correspond à un pourcentage de 100 %.

Le seuil de recommandation des projets au Comité de Suivi du Programme est de **35** sur 50 (70 %).

Après l'évaluation de toutes les propositions, celles-ci sont classées en fonction de leur note globale finale dans le cadre d'une mission. La décision finale d'approbation ou de rejet du projet est prise par le Comité de Suivi. Sur la base de la note globale et du classement final, la proposition ayant obtenu la meilleure note par mission sera approuvée. Si le budget disponible pour l'appel n'est pas suffisant pour approuver tous les projets dépassant le seuil de 35 points, et si des candidats ont obtenu la même note la plus basse, le Comité de Suivi du Programme se réserve le droit de classer les projets en fonction des critères pondérés suivant : 1. Plan de travail, 2. Pertinence du partenariat, 3. Pertinence du projet.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, vous trouverez dans la première colonne les principales questions d'évaluation. Chaque question principale est soutenue par des sous-questions spécifiques (principes directeurs de l'évaluation) et correspond à des sections spécifiques du Formulaire de Candidature, comme indiqué dans la grille d'évaluation ci-dessous.

Chaque score de la question principale consiste en un score unique, prenant en compte tous les éléments mentionnés en tant que sous-questions.

1. Critères stratégiques d'évaluation

Questions d'évaluation (Questions principales)	Principes directeurs de l'évaluation Dans quelle mesure le projet ... (Sous questions)	SCORE	Comme ntaire	Sections dans le FdC	Pré- candid ature	Candid ature compl ète
1.Pertinence du projet (avec le contexte Euro- MED et les attentes de l'appel) <i>Dans quelle mesure la nécessité du projet est- elle justifiée ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet répond à des défis territoriaux communs du Programme ou à des atouts communs de 'espace du Programme - le projet répond à un besoin réel (bien justifié, raisonnable, bien expliqué). Le territoire ciblé et le thème choisi sont justifiés. Le territoire d'intervention a été identifié selon les critères établis dans le CdC. 			C.2.1	✓	✓
				C.2.2	✓	✓
	<ul style="list-style-type: none"> Le projet contribue clairement à une stratégie plus large à un ou plusieurs niveaux politiques (UE / national / régional). Les actions du projet soutiendront l'utilisation et le transfert plus larges des connaissances disponibles et démontreront de nouvelles solutions qui vont au-delà des pratiques existantes dans le secteur/domaine du Programme/pays participants ou adapteront et mettront en œuvre des solutions déjà développées. 			C.2.5		✓
				C.2.2 C.2.6	✓	✓ ✓
2.Caractère de la coopération <i>Quelle est la valeur ajoutée de la coopération transnationale ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> L'importance de l'approche transnationale pour le sujet traité est clairement démontrée. Les résultats ne peuvent pas (ou seulement dans une certaine mesure) être atteints sans une coopération transnationale. 			C.2.3		✓
				C.2.4		✓
	<ul style="list-style-type: none"> Il y a un avantage clair à coopérer pour les groupes cibles / l'espace du Programme. Les critères de coopération sont remplis (veuillez noter que l'évaluateur accordera une attention particulière au respect d'au moins 3 des critères de coopération suivants : développement conjoint (obligatoire), mise en œuvre conjointe (obligatoire) et dotation conjointe en personnel ou financement conjoint). 			C.7.5		✓

Questions d'évaluation (Questions principales)	Principes directeurs de l'évaluation Dans quelle mesure le projet ... (Sous questions)	SCORE	Comme ntaire	Sections dans le FdC	Pré- candid ature	Candid ature compl ète
3. Logique d'intervention du projet <i>Dans quelle mesure la logique d'intervention du projet est-elle pertinente ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs généraux et spécifiques du projet (y compris les objectifs de communication) contribuent clairement à la réalisation de l'objectif spécifique prioritaire du Programme et sont liés à la Stratégie d'Optimisation des Résultats et à la mission abordée... Les réalisations et les résultats du projet contribuent aux indicateurs du Programme - et sont conformes aux objectifs spécifiques et aux exigences de la priorité. 			C.1 C.4(seul ement la descript ion des objectifs spécifiq ues) A.5		✓ ✓ ✓
4. Pertinence du partenariat <i>Dans quelle mesure la composition du partenariat est-elle</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet implique les acteurs pertinents nécessaires pour relever le défi/l'atout commun pour le développement territorial et les objectifs spécifiés pour la mission abordée. Les partenaires ont les compétences directes pour gérer et/ou mettre en œuvre des solutions sur le territoire ciblé Le partenariat du projet : <ul style="list-style-type: none"> est équilibré du point de vue des secteurs, territoires et des compétences est composé de partenaires complémentaires chaque partenaire joue un rôle défini 			C.3 B.1	✓	✓ ✓

Questions d'évaluation (Questions principales)	Principes directeurs de l'évaluation Dans quelle mesure le projet ... (Sous questions)	SCORE	Comme ntaire	Sections dans le FdC	Pré- candid ature	Candid ature compl ète
<i>pertinente pour le projet proposé ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations partenaires ont une expérience et une compétence avérées dans le domaine thématique concerné, ainsi que la capacité nécessaire pour mettre en œuvre le projet (ressources financières, humaines, etc.) - en particulier, le chef de file démontre sa capacité/compétences à coordonner l'action du projet et le partenariat. Les partenaires associés ont un rôle défini et apportent une valeur ajoutée. 			B.1 C.7.1 B.1	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓
5. Principes horizontaux <i>Quel est l'impact du projet sur les principes horizontaux ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le respect des droits fondamentaux et la conformité avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la mise en œuvre des Fonds. Garantir l'égalité des chances et la non-discrimination fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration de la dimension de genre et l'intégration d'une perspective de genre. Promouvoir le développement durable tel qu'énoncé à l'article 11 du TFUE, en tenant compte des objectifs de développement durable des Nations unies, de l'Accord de Paris et du principe "ne pas nuire de manière significative" 					✓

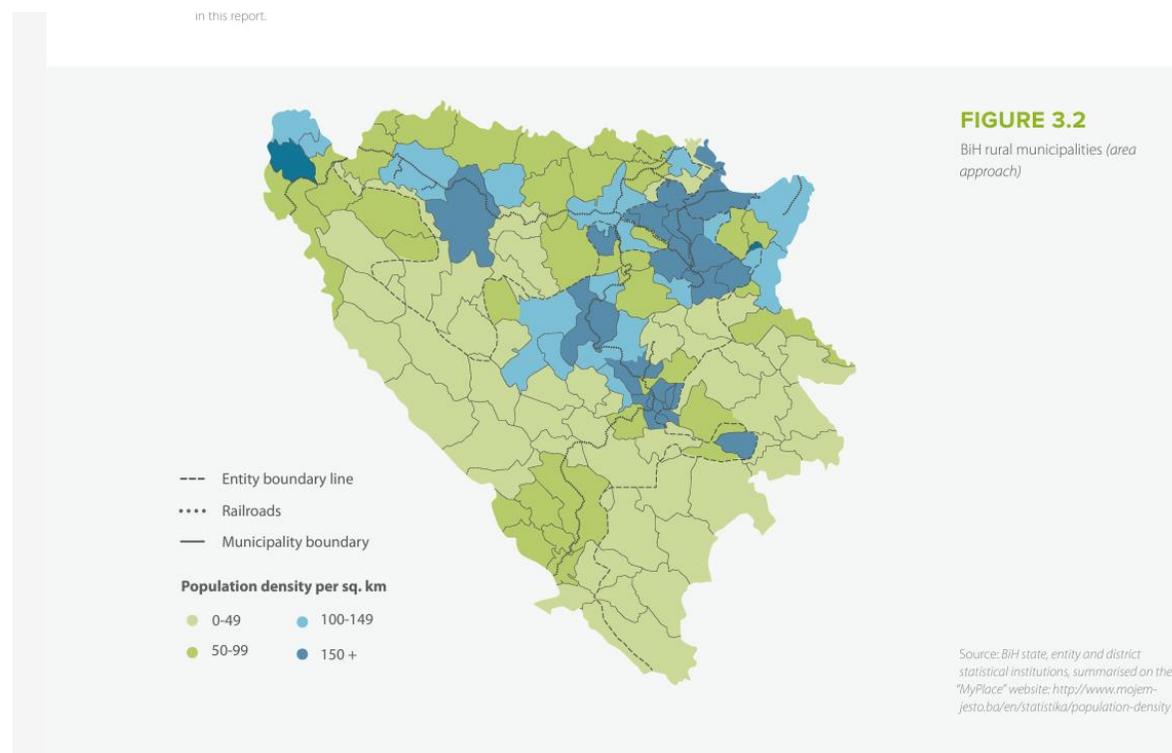
2. Critères opérationnels d'évaluation

Questions d'évaluation	Principes directeurs de l'évaluation Dans quelle mesure le projet ...	SCORE	Comm entair es	Sections dans le FdC	Pré- candid ature	Candi datur e comp lète
6. Plan de travail <i>Dans quelle mesure le plan de travail est-il réaliste, homogène et cohérent ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les activités et les livrables proposés sont pertinents et conduisent aux réalisations et résultats prévus. Les réalisations et les résultats du projet sont réalistes (il est possible de les atteindre avec les ressources données - c'est-à-dire le temps, les partenaires, le budget - et ils sont réalistes sur la base de la quantification fournie). La répartition des tâches entre les partenaires est appropriée (par exemple, le partage des tâches est clair, logique, conforme au rôle des partenaires dans le projet, etc.) Le calendrier est réaliste, et les activités, les livrables et les réalisations s'inscrivent dans une séquence temporelle logique. Les activités de communication (et les livrables) sont appropriées pour atteindre les groupes cibles et les parties prenantes concernés. Les réalisations du projet sont durables (la proposition est censée apporter une contribution significative et durable à la résolution des problèmes ciblés), sinon elle est justifiée. <p>Les principales réalisations du projet sont applicables et reproductibles par d'autres organisations/régions/pays en dehors du partenariat actuel (transférabilité) - sinon, cela est justifié.</p>			C.4 C.5 C.6 C.7.2, C.7.3 D C.8.1, C.8.2 C.8.3		✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓
7. Budget <i>Dans quelle mesure le budget est-il cohérent, proportionné, réaliste et valable ?</i>	<p>Des ressources suffisantes et raisonnables sont prévues pour assurer la mise en œuvre du projet</p> <p>Les budgets totaux des partenaires reflètent la participation réelle des partenaires - ils sont équilibrés et appropriés en fonction des responsabilités des partenaires dans le projet.</p>			D E.3		✓ ✓



Questions d'évaluation	Principes directeurs de l'évaluation Dans quelle mesure le projet ...	SCORE	Comm entair es	Sections dans le FdC	Pré- candid ature	Candi datur e comp lète
8. Synthèse	Le projet répond globalement aux attentes et aux besoins du Programme. Est-il cohérent dans la mise en œuvre de toutes ses sections ?	<u>(commentaire sans note)</u>		Formulaire de candidature complet		

ANNEXE IV : Municipalités rurales de Bosnie-Herzégovine



Source : PNUD